

## **Aquisition d'un terrain communal**

## Par gfoy, le 29/01/2014 à 18:14

Bonjour, je rencontre actuellement un problème avec ma commune. En effet je me suis installe sur un terrain communale en 1971 avec l'accord du Maire en place à l'époque. J'ai acheté le terrain en 2006 à la commune. Le problème qui se pose est que la commune ne possède aucun titre de propriété et ne peut faire établir aucun acte . La somme a été versée. Quels sont les recours possibles afin d'obtenir le terrain ?